

## SÉANCE ORDINAIRE

16 DÉCEMBRE 2014

Cent quatre-vingt-seizième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210, rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 16<sup>e</sup> jour de décembre 2014 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Mesdames et messieurs les commissaires parents : Olivier Demers-Payette, Pierre Hamelin, Josée Hébert et Annik Tomlinson.

**Autres  
présences :**

Monsieur Éric Blackburn, directeur général;  
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;  
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;  
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;  
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;  
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;  
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;  
Madame Lise Lalonde, directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle.

### 01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

### 02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 14.12.16  
001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Intituler le point 05.4 Mot de la présidente et parole aux commissaires.

### ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02- Adoption de l'ordre du jour.
- 03- Capsule pédagogique.
- 04- Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la première séance ordinaire du conseil des commissaires du 11 novembre 2014 (document SG 14.12.16-05.1).
- 05.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 18 novembre 2014 (document SG 14.12.16-05.2).
  - Suivi aux procès-verbaux.
- 05.3 Correspondance.
- 05.3.1 De monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une enveloppe budgétaire de 6 113 284 \$ allouée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* pour l'année scolaire 2014-2015.

- 05.3.2 De monsieur Claude Lefebvre, président de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu : Bilan de la saison 2013-2014 et perspectives de la saison 2014-2015.
- 05.4 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 05.5 Dépôt du rapport annuel du protecteur de l'élève (document SG 14.12.16-05.5).
- 05.6 Rémunération des commissaires (document SG 14.12.16-05.6).
- 05.7 Projet de redécoupage des commissions scolaires – Saint-Jacques-le-Mineur (document séance tenante : SG 14.12.16-05.7).
- 09.1 Engagements (document RH 14.12.16-09.1).
- 10.1 Liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en novembre 2014 (document RF 2014.12.16 10.1).
- 12 - Commissaires parents.
- 13- Remerciements et félicitations.
- 14- Autres sujets.
- 15- Levée de la séance.

**Adopté à l'unanimité.**

### **03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE**

Me Christian Beaudry, protecteur de l'élève, décrit aux membres du conseil des commissaires la vision qu'il a de son rôle et présente son rapport annuel pour l'année scolaire 2013-2014.

### **04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Alexis Soudoh, candidat aux dernières élections scolaires, interroge le conseil quant aux mesures qui seront mises en place pour contrer l'augmentation des taxes scolaires pour la prochaine année.

### **05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 11 NOVEMBRE 2014 (document SG 14.12.16-05.1)**

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la première séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 11 novembre 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance;

**HR 14.12.16**  
**002**

Il est proposé par monsieur Olivier Demers-Payette :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la première séance ordinaire du 11 novembre 2014 et d'adopter ledit procès-verbal avec les corrections suivantes :

- À la page 2994, à la résolution HR 14.11.11-16, nous aurions dû lire :

Que mesdames Nadine Arseneault, Gisèle Bombardier et Manon Côté ainsi que messieurs François Blais, Pierre Boudreau et Olivier Payette-Demers soient nommés membres du comité de gouvernance et d'éthique de la commission scolaire.

Messieurs François Blais et Pierre Boudreau auront un mandat d'une année tandis que mesdames Nadine Arseneault, Gisèle Bombardier et Manon Côté ainsi que monsieur Olivier Payette-Demers auront un mandat de deux ans.

- À la page 3000, à la résolution HR 14.11.11-029, nous aurions dû lire :

Monsieur François Blais propose madame Isabelle Brulotte.

**Adopté à l'unanimité.**

**05.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 18 NOVEMBRE 2014 (document SG 14.12.16-05.2)**

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 18 novembre 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance;

**HR 14.12.16**  
**003**

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2014 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

**SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur Éric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors des séances du 11 et 18 novembre 2014.

**05.3 CORRESPONDANCE**

05.3.1 De monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une enveloppe budgétaire de 6 113 284 \$ allouée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* pour l'année scolaire 2014-2015.

05.3.2 De monsieur Claude Lefebvre, président de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu : Bilan de la saison 2013-2014 et perspectives de la saison 2014-2015.

**05.4 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance du 18 novembre 2014.

De plus, chaque commissaire fait état des activités auxquelles il a participé et informe leurs collègues quant à certains événements qui se tiendront dans les écoles de leur circonscription.

**05.5 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (document SG 14.12.16-05.5)**

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit notamment que le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement à la commission scolaire un rapport qui

indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données;

Considérant le rapport annuel produit, reçu et présenté par le protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry, pour l'année scolaire 2013-2014;

**HR 14.12.16**  
**004**

Il est proposé par madame Josée Hébert :

De prendre acte du rapport annuel 2013-2014 du protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **05.6 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES (document SG 14.12.16-05.6)**

Considérant l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif à la rémunération des membres du conseil des commissaires;

Considérant le décret 707-2014 du Gouvernement du Québec adopté le 16 juillet 2014 concernant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire et à l'ensemble des membres du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'année scolaire 2014-2015;

**HR 14.12.16**  
**005**

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que les montants annuels maximums déterminés conformément audit décret soient versés aux membres du conseil des commissaires et répartis de la façon suivante :

1. Que le montant versé en vue d'une rémunération additionnelle pour la présidence du conseil des commissaires, sur la base du nombre d'élèves au 30 septembre de l'année précédente, soit accordé à la présidente;
2. Qu'un montant de 5 000,00 \$ soit accordé au vice-président du conseil des commissaires;
3. Que le solde de cette enveloppe budgétaire soit réparti en quinze (15) parts égales entre chacun des membres du conseil des commissaires.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **05.7 PROJET DE REDÉCOUPAGE DES COMMISSIONS SCOLAIRES – SAINT-JACQUES-LE-MINEUR (document séance tenante : SG 14.12.16-05.7)**

Considérant le projet de révision des territoires des commissions scolaires déposé par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que l'école Saint-Jacques, sur une base historique, a toujours été desservie par la Commission scolaire des Hautes-Rivières et ses anciennes constituantes;

Considérant que ce projet propose que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur fasse éventuellement partie de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a mis en place des services adaptés aux élèves qui fréquentent l'école Saint-Jacques, en tenant également compte de l'organisation scolaire déployée pour l'ensemble des élèves de la commission scolaire;

Considérant que cette école accueille présentement 150 élèves dont plusieurs sont issus de bassins d'alimentation autres que le leur;

Considérant que plus de 25 % des élèves qui y sont inscrits sont handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et que parmi ces derniers plus de la moitié sont regroupés en classes spécialisées;

Considérant que seule l'école Saint-Jacques possède les espaces nécessaires pour accueillir ces élèves dans un rayon de 20 kilomètres;

Considérant que les services offerts aux élèves à besoins particuliers sont très appréciés par les parents et que ces élèves nécessitent un surcroît de stabilité pour assurer leur développement;

Considérant que l'école vient à peine de compléter, au cours de la dernière année, son portrait de situation, son projet éducatif et son plan de réussite et que toutes les particularités propres à ce milieu ont été intégrées à la planification stratégique de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que l'école Saint-Jacques reçoit toutes les ressources nécessaires à son bon fonctionnement et que le niveau de service est en adéquation avec les besoins des élèves;

Considérant la stabilité du personnel de l'école Saint-Jacques qui se dédie aux élèves de ce milieu;

Considérant les conséquences pour les élèves du secondaire résidant à Saint-Jacques-le-Mineur quant à leur stabilité de fréquentation à leur école actuelle;

Considérant la volonté du conseil d'établissement de l'école Saint-Jacques de demeurer sous la juridiction de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant toutes les démarches entreprises et les activités auxquelles les parents de Saint-Jacques-le-Mineur ont participé pour manifester leur désir de demeurer au sein de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant la résolution numéro 029-2014/15 adoptée par le comité de parents de la commission scolaire à l'effet de demander que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur soit maintenue dans le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant les dépenses que générerait un tel changement et qu'il n'y ait aucune économie anticipée;

Considérant que la modification proposée ne contribue pas à l'objectif du gouvernement quant à l'équilibre des finances publiques;

**HR 14.12.16**  
**006**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Qu'en raison des conséquences sur les élèves de l'école Saint-Jacques et leurs familles, demander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de maintenir l'intégrité du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **09.1 ENGAGEMENTS (document RH 14.12.16-09.1)**

**HR 14.12.16**  
**007**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Catherine Dorval soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, et soit affectée au bassin des enseignants et ce, à compter du 28 novembre 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 14.12.16**  
**008**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Audrey Monette soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire, et soit affectée au bassin des enseignants et ce, à compter du 24 novembre 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 14.12.16**  
**009**

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Maryse Pinsonneault soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 1 – adaptation scolaire, et soit affectée au bassin des enseignants et ce, à compter du 18 septembre 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 14.12.16**  
**010**

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Qu'en vertu de la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien, madame Nathalie Gervais soit engagée pour un poste régulier à temps partiel à caractère cyclique (15 heures par semaine) de technicienne de travaux pratiques au Centre d'éducation des adultes La Relance et ce, à compter du 23 septembre 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

**HR 14.12.16**  
**011**

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Martine Kingue Ekambi soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de technicienne en administration aux écoles Paul-Germain-Ostiguy et Monseigneur-Euclide-Théberge et ce, à compter du 24 novembre 2014.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **10.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT REMBOURSÉS EN NOVEMBRE 2014 (document RF 2014.12.16 10.1)**

Dépôt de la liste des comptes payés et des frais de déplacement remboursés en novembre 2014 (document RF 2014.12.16 10.1).

## **12 - COMMISSAIRES PARENTS**

Madame Josée Hébert informe les membres du conseil des commissaires qu'une conférence, intitulée « Formation d'aide aux devoirs selon les intelligences multiples pour les parents d'élèves du primaire! », sera offerte par madame Marie-Claude Paré, enseignante, le mercredi 14 janvier 2015 à 19 h à l'école de Monnoir et le mercredi 21 janvier 2015 à 19 h à la Polyvalente Marcel-Landry.

Monsieur Olivier Demers-Payette mentionne que le comité de parents a adopté une résolution à l'égard du maintien de l'école Saint-Jacques au sein de la Commission scolaire des Hautes-Rivières. Une copie de cette résolution a notamment été transmise au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'aux députés concernés.

## **13- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS**

**HR 14.12.16**  
**012**

Il est proposé par monsieur Pierre Hamelin :

Que des remerciements soient transmis aux élèves du Programme d'Éducation internationale de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot qui se sont rendus disponibles pour amasser des fonds au bénéfice de l'école Marie-Rivier.

**Adopté à l'unanimité.**

## **14. AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'a été traité.

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**HR 14.12.16**  
**013**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité.**

---

LA PRÉSIDENTE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL